

## COMMUNE DE GRISOLLES

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril 2021, Nous, Serge CASTELLA, Maire de Grisolles, conformément à la loi, invitons les membres du Conseil Municipal à se réunir, à l'espace socioculturel, le treize avril deux mille vingt et un à vingt heures.

#### **Préambule :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2021.
- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

#### **Points faisant l'objet d'une délibération :**

- Création de 5 postes d'Adjoints Techniques Territorial à temps non complet lié à un accroissement temporaire d'activité. *(Rapporteur M. le Maire)*
- Réponse à l'appel à projet « Patrimoine écrit 2021 » *(Mme Karine VIGNEAU)*
- Vote des comptes de gestion 2020 (Budget général et Budgets annexes) *(Rapporteur M le Maire)*
- Vote des comptes administratifs 2020 (Budget général et Budgets annexes) *(Rapporteur M le Maire)*
- Bilan des opérations immobilières de l'exercice 2020 *(Rapporteur M le Maire)*
- Affectation des résultats du budget général et des budgets annexes *(Rapporteur M. Matthieu Barron)*
- Clôture du budget annexe « Zac boubène Ardeilles » *(Rapporteur M. Matthieu Barron)*
- Choix et vote des taux des taxes directes locales pour 2021. *(Rapporteur M. Matthieu Barron)*
- Vote du budget primitif 2021 du budget général *(Rapporteur M. Matthieu Barron)*
- Modification et vote d'autorisation de programmes - Budget principal 2021 *(Rapporteur M. Matthieu Barron)*
- Subvention de fonctionnement au budget C.C.A.S. *(Rapporteur M. Matthieu Barron)*
- Vote des budgets primitifs 2021-Budgets annexes *(Rapporteur M. Matthieu Barron)*

SÉANCE DU 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de GRISOLLES s'est réuni en session ordinaire, à l'espace socioculturel, sous la présidence de Monsieur Serge CASTELLA, Maire.

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

**Présents:** M BARRON Matthieu, Mmes BLANC Virginie, BRICK-CIRACQ Virginie, MM CASADO Christophe, CASTELLA Serge, CAZES Guy, Mmes COUREAU Josiane,

GUERRA Elodie, MARCHAND Catherine, M MARTY Patrick, PERIN Olivier, Mmes PEZE Chantal, PLANCHAIS-MOISAN Marie-Line, MM ROMA Jérôme, SABATIER Philippe, Mme SANDRE Isabelle, MM SAPIN Geoffrey, SUBERVILLE Christophe, Mmes UCAY Audrey, VIGNEAU Karine.

**Excusés** : M ERNST Franck, Mme JENNI Laura, M PENCHENAT Thierry.

**Excusés mais représentés** : Mme BOUE Josiane par Mme COUREAU Josiane, M GARCIA Benjamin par M ROMA Jérôme, Mme JEANGIN Mélanie par Mme PEZE Chantal, M. SAULIERES Jonathan par M CASTELLA Serge.

**Absent** :

**Date de convocation** : 7 avril 2021

Madame MARCHAND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

**Préambule** :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

Il n'y a pas eu de décisions prises.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

---

**Délibération n°2021-04-56: Création de 5 postes d'Adjoints Techniques Territorial à temps non complet lié à un accroissement temporaire d'activité**

---

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins et afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe à la restauration scolaire, à l'entretien des écoles élémentaires et maternelle pendant la gestion de la crise sanitaire liée la covid 19, notamment pour assurer le respect du protocole sanitaire renforcé il conviendrait de créer des emplois non permanents, à temps non complet.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget de la collectivité :

<b>Période</b>	<b>Nombre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Temps de travail Hebdomadaire</b>
du 26/04/2021	2	Adjoint technique	Restauration scolaire	16h00 16h00
au 06/07/2021	3	territorial	Ecoles/Entretien des locaux	9h00 21h30 20h00

La rémunération des agents non titulaires sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acceptent la proposition ci-dessus,
- Chargent M. le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent,
- Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à cet agent nommé dans cet emploi seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année 2021.

- 24 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

---

### **Délibération n°2021-04-57: réponse à l'appel à projet « Patrimoine écrit 2021 »**

---

Vu le lancement par le Musée Calbet d'une grande saison culturelle sur le thème de la langue et la culture Occitane en 2021-2022 en proposant une exposition, en publiant une édition des poèmes en occitan de Théodore Calbet et en animant la vie de Grisolles par des rendez-vous réguliers dans le village et au musée.

Le musée a répondu à l'appel à projet national Patrimoine écrit pour obtenir des financements en vue du signalement, du traitement et de la valorisation du fonds Théodore Calbet de Grisolles.

Le fonds du poète, ethnographe et linguiste Théodore Calbet (1862-1949) est de première importance au niveau régional en raison de l'intérêt pour la langue et la culture occitane contemporaine et pour le mouvement des pionniers de l'ethnographie régionale en lien avec les Arts et Traditions Populaires (ATP). Ce fonds bien connu des habitants de Grisolles n'est pour l'instant pas signalé dans les outils locaux, régionaux et nationaux. Il est la propriété de la commune de Grisolles et est conservé dans les locaux du Musée Théodore Calbet avec l'ensemble des fonds de patrimoine écrit de la commune, dans le cadre d'une convention de coopération et de co-gestion avec la Médiathèque Intercommunale Pascal Grousset.

Le projet présenté dans le cadre de l'AAP Patrimoine écrit vise à non seulement assurer le signalement (CCFR, RNBFD) et le catalogage complet (Tapir) du fonds mais également à en développer la connaissance et la diffusion par un important programme de valorisation et d'édition associant plusieurs bibliothèques et institutions patrimoniales. Cette valorisation prend la forme d'une exposition physique au Musée Calbet, d'une exposition virtuelle sur le portail patrimonial collectif « Occitanica » administré par le CIRDOC, d'une édition et d'une saison culturelle d'ampleur régionale associant les bibliothèques conservant des fonds complémentaires au fonds Calbet (BM de Montauban, Toulouse, CIRDOC).

Le SLL (Service du Livre et de la Lecture) rappelle que l'appel à projets constitue l'un des modes de financement retenus pour les opérations de catalogage et de rétroconversion s'inscrivant dans le plan national de signalement des fonds patrimoniaux des bibliothèques territoriales. Ce plan national sera décliné en plans régionaux pilotés par les DRAC avec l'appui opérationnel des Structures régionales pour le livre (SRL).

Après avoir entendu l'exposé de Mme Karine Vigneau, portant sur la réponse à l'appel à projet « Patrimoine écrit 2021 », le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve cette réponse d'appel à projet,

- Désigne M. le Maire comme la personne habilitée à engager sa personne morale
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

- 24 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

M Patrick Marty tient à souligner une nouvelle fois le travail du personnel du Musée Calbet car les dossiers à remplir sont compliqués. Il espère que le Musée continuera à vivre avec ce nouveau Conseil municipal.

Mme Karine Vigneau dit que la 1<sup>ère</sup> animation aura lieu le 5 juin.

---

### **Délibération n° 2021-04-58: Comptes de gestion 2020**

---

Monsieur le Maire, présente les comptes de gestion 2020 établis par le Receveur Municipal, relatifs à la Commune et aux budgets annexes : budget «Construction de 12 logements à Luché» et budget « ZAC Boulbène-Ardeilles ».

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur Municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces comptes sont conformes à la comptabilité de l'ordonnateur et qu'il y a lieu d'approuver les différents comptes de gestion présentés,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- déclare que les comptes de gestion de la commune et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2020 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- 24 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Arrivée de Mme Laura Jenni.

---

**Délibération n°2021-04-59: Comptes administratifs 2020**


---

Monsieur SUBERVILLE Christophe, Adjoint au maire, assure la présidence pendant la présentation du compte administratif.

M. Le Maire donne lecture à l'Assemblée des Comptes Administratifs 2020 du budget général et des budgets annexes, lesquels n'appellent aucune observation particulière.

M. Le Maire quitte la salle,

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 qui est arrêté à :

### 1. Commune- budget principal

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Recettes : 4 433 060,38 €	2 087 215,84 €
Dépenses : 3 625 430,50 €	1 776 385,51 €
<b>Solde de la section</b>	
Excédent : + 807 629,88 €€	+ 310 830,33 €
Report de 2019 : + 197 995,00	- 796 304.41 €

**Résultat 2020 :+ 1 005 624,88 € - 485 474,08 €**

**Résultat clôture 2020 : + 520 150,80 €**

#### Restes à réaliser :

Recettes :	+ 1 801 198.00 €
Dépenses :	- 719 762.27 €
<b>Solde RAR</b>	<b>+1 081 435,73 €</b>

**Résultat global 2020 : + 1 601 586,53 €**

### 2. Budget annexe « Construction de 12 logements à Luché »

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Recettes : 59 159,52 €	46 683,50 €
Dépenses : 23 001,72 €	24 318,70 €
<b>Solde de la section</b>	
Excédent : + 36 157,80 €	+ 22 364,80 €
Report de 2019 : + 26 316,00 €	- 12 511.74 €

**Résultat 2020 : + 62 473,80 € + 9 853,06 €**

**Résultat de clôture 2020 : 72 326,86 €**

### 3. Budget annexe « ZAC Boulbène Ardeilles »

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Recettes : 672 750.85 €	672 750.85 €
Dépenses : 672 750.85 €	693 020.85 €
<b>Solde de la section</b>	
<b>Déficit: 0.00 €</b>	<b>- 20 270.00 €</b>
<b>Report de 2019 : + 23 651.25 €</b>	<b>- 33 304,85 €</b>

Résultat 2020 : + 23 651.25 €

- 53 574,85 €

Résultat de clôture 2020 : - 29 923,60 €

- 24 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Au sujet du budget annexe « ZAC Boulbène Ardeillès », M Patrick Marty dit que ce budget est le résultat d'une mauvaise analyse du conseiller gestion de l'époque qui avait demandé au Maire en place de faire ce budget.

Après avoir présenté les comptes administratifs, M le Maire demande au Conseil Municipal d'élire un président car il doit se retirer au moment du vote. Il propose la candidature de M Christophe Suberville.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

M le Maire quitte la salle au moment du vote de chaque compte administratif.

---

#### **Délibération n°2021-04-60: Bilan des opérations immobilières de l'exercice 2020**

---

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en application de l'article L 2241-1 du CGCT l'assemblée délibérante doit débattre au moins une fois par an, sur le bilan de la politique foncière menée par la commune.

Ce bilan est annexé au Compte Administratif 2020.

En vertu de ces dispositions, M le Maire donne lecture du bilan 2020 relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le bilan 2020 des opérations immobilières réalisées par la commune annexé à la présente délibération.

- 25 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

---

#### **Délibération n°2021-04-61: Affectation des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes**

---

Sur proposition de M. Barron, Vice- président de la commission des Finances,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **Budget principal commune**

Vu le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif 2020 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de + **1 005 624,88 €**

Constatant que le résultat de la section d'investissement 2020 fait apparaître un déficit de - **485 474,08 €**

Considérant le solde positif des restes à réaliser 2020 : 1 081 435,73 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat à affecter :	<b>1 005 624,88 €</b>
- Affectation en réserves <b>R 1068 en investissement</b> :	<b>705 624.88 €</b>
- Report en fonctionnement <b>R 002</b> :	<b>300 000.00 €</b>

### **Budget annexe Construction de 12 logements à Luché**

Vu le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 62 473.80 €**

Constatant que le résultat de la section d'investissement 2020 fait apparaître un solde positif,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat à affecter :	<b>+ 62 473.80 €</b>
- Affectation en réserves <b>R 1068 en investissement</b> :	<b>30 000.80 €</b>
- Report en fonctionnement <b>R 002</b> :	<b>32 473.00 €</b>

- 25 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

M. Patrick Marty fait remarquer que durant ses 2 mandats, tout l'excédent de fonctionnement était affecté en investissement. Selon lui, le fait que la réserve permette d'équilibrer le fonctionnement va entraîner des problèmes rapidement, de plus l'investissement ne pourra pas être financé en totalité. Il précise que la première fois qu'il a été gardé de la réserve de fonctionnement c'était l'année dernière afin d'anticiper.

M le Maire dit qu'il s'agit du budget 2021 et qu'il n'en sera pas ainsi tous les ans. Il s'appuie sur le service comptable pour ne pas faire d'erreur.

M Patrick Marty demande l'avis de Mme Catherine Scarabello, Directrice du service comptable qui rappelle qu'ils avaient commencé à le faire et que les recettes de fonctionnement étaient plus sûres alors qu'aujourd'hui, il y a plus d'incertitude sur les recettes notamment avec la suppression de la taxe d'habitation et la baisse de la DSR.

M Geoffrey Sapin dit que la baisse était prévue. Il suffit d'observer les communes voisines et précise qu'elle est liée au pouvoir financier de la commune.

Mme Catherine Scarabello répond qu'elle évoluait favorablement. Elle explique qu'elle est composée de 3 fractions : bourg-centre, péréquation et cible. C'est la fraction bourg-centre qui a diminué de 50% et à ce jour les critères de cette fraction ne sont pas connus. Elle précise que la DSR est perçue par les collectivités de moins de 10 000 habitants. La fraction bourg-centre est perdue lorsqu'on n'est plus chef-lieu de canton, ou lorsqu'on représente moins de 15% de la population du canton ou lorsque le potentiel financier de la commune est le double du potentiel moyen des communes de moins de 10000 habitants.

M Patrick Marty dit qu'effectivement on ne peut pas calculer ce chiffre.

Il ajoute que personne ne peut voter contre car il s'agit de la comptabilité donc elle est juste et non des finances.

---

### Délibération n°2021-04-62: Clôture du Budget annexe Budget annexe ZAC Boulbène Ardeillès :

---

Monsieur le Maire donne la parole à M. Matthieu Barron, Maire-Adjoint aux Finances M.BARRON explique que, depuis plusieurs années, ce budget, hormis le remboursement de la dette et des écritures d'ordre budgétaire, est inactif. Il propose donc de le clôturer au 31 décembre 2020.

La dette sera reprise au budget principal :

- Capital restant dû au 01/01/2021 : 619 820 €
- Echéance 2021 : 21 200 € en capital,
- L'emprunt étant basé sur un taux variable, les intérêts sont estimés à zéro.

Pour 2021, toutes les écritures de reprise au Budget principal sont des écritures d'ordre non budgétaires.

Les résultats de ce budget seront repris au compte administratif 2021 du budget principal :

- Excédent de fonctionnement : 23 651.25 €
- Déficit d'investissement : 53 574 .85 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la Clôture du Budget annexe Budget annexe ZAC Boulbène au 31 décembre 2020 dans les conditions précitées,
- charge M. Le Maire et le comptable public de son application

- 25 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

---

### Délibération n°2021-04-63 : Choix et vote des taux des taxes directes locales pour 2021

---

Monsieur le Maire donne la parole à M.BARRON, Vice-président de la commission des Finances.

M. BARRON rappelle que suite à la réforme de la Taxe d'Habitation :

- ✓ la commune est surcompensée et se voit appliquer un coefficient correcteur de 0,915289
- ✓ il ne subsiste que 2 taux pour 2021: le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti et le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti,
- ✓ **Le taux de foncier bâti communal 2020 majoré du taux départemental 2020 (28.93%) est le nouveau taux de référence pour chaque commune, soit pour Grisolles = 25.86 % +28.93% =54.79%**

M. BARRON propose, pour un produit fiscal attendu de **1 777 405 €**, après application du coefficient correcteur, (pour mémoire, le produit fiscal attendu de 2020 était de 1 820 151 €), de ne pas augmenter les taux, soit :

Taxe	Rappel taux votés 2020	Taux proposés 2021
Taxe habitation(TH)	19.15%	
Taxe Foncier bâti (TFB)	25.86%	54.79%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	134.48%	134.48%

Sur proposition de M.BARRON,Vice-président de la commission des Finances .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux des 2 taxes directes locales pour l'année 2021, comme suit :
  - **Taux Taxe sur Foncier Bâti :** **54.79 %**
  - **Taux Taxe sur Foncier Non bâti :** **134.48 %**

- 25 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

M Patrick Marty se souvient d'une période, a priori l'année 2005 qui ressemblait à la période actuelle en matière de finances. Le Maire avait alors été obligé d'augmenter les impôts d'environ 15% pour équilibrer le budget de la commune.

Vu les comptes de la commune, vu les projets d'investissements et vu le déficit de la section de fonctionnement qui va être équilibré avec le report des recettes de fonctionnement, c'est « one shot » c'est-à-dire que c'est équilibré cette année mais l'année prochaine, les 300000 euros n'y seront plus pour équilibrer. Dans les prévisions on minimise les recettes et augmente les dépenses, ce ne sera pas tout à fait ce résultat, mais on se rapprochera de ce budget.

Aujourd'hui il ne proposerait pas d'augmentation d'impôts, mais une autre façon de gérer la commune. Il ne donne pas de leçons mais fait de la pédagogie. Cependant il sera peut-être là dans 1 ou 2 ans pour voter une augmentation des impôts de 15%.

M Serge Castella répond qu'il s'agit là de voter le budget 2021 et non celui des années suivantes.

M Patrick Marty explique qu'il faut distinguer finances et comptabilité. La comptabilité c'est équilibrer les dépenses et les recettes, les finances, c'est une vue à court, moyen et long terme.

---

#### **Délibération n°2021-04-64: Budget Primitif 2021 - Budget général de la Commune**

---

Monsieur le Maire donne la parole à M. Barron, Vice-président de la commission des Finances pour la présentation du budget primitif 2021.

M. Barron donne lecture des différentes propositions inscrites en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le Budget Primitif 2021 de la commune dont il vient de lui être donné lecture :

**Commune- budget principal**

Section de fonctionnement :

Section d'investissement

Recettes : 4 551 400 €

5 417 052,35 €

Dépenses : 4 551 400 €

5 417 052,35 €

Pour extrait certifié conforme

- 19 voix POUR
- 05 voix CONTRE (Patrick Marty, Mélanie Jeangin par procuration, Philippe Sabatier, Chantal Pezé, Geoffrey Sapin)
- 01 ABSTENTION (Laura Jenni)

M. Matthieu Barron précise que depuis la présentation du ROB, des données ont été réajustées et ne présentera que les principales modifications aux sections fonctionnement et investissements.

M Geoffrey Sapin demande si les services de l'Etat ont été interpellés au sujet de la diminution de la DSR de 127 000€ et si le montant de la subvention attribué au CCAS sera suffisant?

M Matthieu Barron donne la parole à Mme Catherine Scarabello, qui dit effectivement les avoir interrogés mais à ce jour, ils n'ont pas d'élément concernant les critères d'attribution.

En ce qui concerne la subvention attribuée au CCAS, M Matthieu Barron répond que chaque année les prévisions sont supérieures aux réalisations.

M Patrick Marty explique que des virements du budget communal au budget du CCAS, sont effectués au fur et à mesure des besoins. En réalité, tous les ans, les dépenses du CCAS sont inférieures de 10 à 20% par rapport aux prévisions.

Il s'étonne que les chiffres du budget aient été modifiés par rapport à la présentation du ROB.

M Matthieu Barron lui demande s'il aurait préféré qu'il présente les chiffres du ROB et non les chiffres réels ?

M Patrick Marty répond que non mais il aurait préféré que le ROB soit finalisé comme le budget. Il ajoute que même si la marge est limitée et que ça le gêne moyennement, ce n'est pas normal.

Il répète qu'il manque 300 000€ pour équilibrer la section de fonctionnement et qu'elle est équilibrée, en partie par l'excédent laissé en caisse. Il dit que s'il en est de même pour le budget de l'an prochain alors la commune sera en déficit. Il n'est pas un donneur de leçons mais fait de la pédagogie car il a appris à gérer la commune.

Il conseille aux élus intéressés de consulter sur le site internet « comptes des communes » les comptes du gouvernement sur les comptes de la commune, depuis 20 ans jusqu'à 2019. L'évolution des comptes de la commune des 10 dernières années permet de voir ce qu'il a fait au niveau des finances.

M Geoffrey Sapin approuve M Patrick Marty sur la gestion de la commune. Il est inquiet en voyant la présentation du budget, de voir une augmentation des charges dans de nombreux domaines et une diminution des recettes. Il appelle à la prudence, à la responsabilité et dit qu'il faut essayer d'être moins ambitieux.

M Serge Castella répond qu'ils ne font pas n'importe quoi et n'agissent pas n'importe comment. Le budget 2021 est fait de cette façon car il y a 2 à 3 ans de retard sur les travaux de fonctionnement qu'il veut rattraper et terminer une fois pour toute pour repartir sur des bases saines. Sachant qu'en 2022 les recettes fiscales n'augmenteront certainement pas, le budget sera traité différemment.

M Matthieu Barron dit que lors de la présentation du ROB, le montant de la DSR n'était pas connu et il préfère présenter aujourd'hui un document sincère avec les chiffres réels notamment les moins 120000 €uros sur l'attribution de la DSR reçue depuis.

M Patrick Marty dit qu'il essaie juste d'apporter sa vision pédagogique de ce qu'il connaît et de ce qu'il voit. Son but comme celui de M. le Maire et ses conseillers, est de servir les grisollais.

M Geoffrey Sapin rajoute que depuis presque un an, ils agissent de façon constructive. C'est leur rôle de s'interroger.

### **Délibération n°2021-04-65: vote et modifications d'Autorisations de Programme (AP) et de Crédits de paiement (CP)**

Monsieur le Maire donne la parole à M.BARRON, Vice-président de la commission des Finances.

M. BARRON rappelle rappelle le principe des autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibérations n° 2016-04-4523, 2016-04-524,2016-04-526 du 15 avril 2016, n° 2017-07-781 du 22 juillet 2016 et par délibérations n°2017-04-885 et 2017-04-886 du 24 avril 2017,et 2017-11-965 du 24 novembre 2017, et délibérations n°2018-04-1021 du 12/04/2018, n° 2018-12-1135 du 18/12/2018,et n° 2019-04-1195 du 12 avril 2019,n° 2020-07-90 du 28/07/2020, le conseil municipal a voté le montant des autorisations de programme (AP) et -dessous.

Considérant, que les montants de ces autorisations de programme doivent être réactualisés, pour tenir compte du recalage de l'échéancier sur les exercices 2020 à 2022, et des dépenses à réaliser pour l'exercice 2021,

Il propose la modification des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement selon le tableau ci-dessous :

<b>N° AP/CP</b>	<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Autorisation de programme révisée et/ou créée (2020)</b>	<b>Réalisé cumulé au 31 décembre 2020</b>	<b>Autorisation de programme révisée et/ou créée (BP 2021)</b>	<b>Crédits de paiement 2021</b>	<b>Exercices suivants</b>
01-170504	Aménagements urbains	3 675 406 €	2 466 232 €	<b>2 466 232 €</b>	0 €	0 €
02-190701	Bras mort de Mauvers	138 297 €	114 797 €	<b>139 977 €</b>	25 180 €	0 €
04-531601	ADAP accessibilité	194 685 €	55 789 €	<b>194 685 €</b>	40 400 €	98 496 €
05-271603	Réhabilitation de la Halle	791 592 €	731 071 €	<b>806 592 €</b>	75 521 €	0 €
10-222101	Restauration scolaire et chaufferie bois			<b>2 630 000 €</b>	200 000 €	2 430 000 €
6-231602	Construction Complexe sportif	2 071 760 €	1 416 524 €	<b>1 821 506 €</b>	404 982 €	0 €
7-421604	Aménagement rue des moulins	660 000 €		<b>500 000 €</b>	500 000 €	0 €
8-170504/441702	Route d'Agen /TC 2	1 495 652 €	1 438 530 €	<b>1 509 501 €</b>	70 971 €	0 €
9-170504/441703	route de Toulouse/	1 105 000 €	92 735 €	<b>922 735 €</b>	830 000 €	0 €
8-212001	Vivez Garonne	204 418 €	4 025 €	<b>204 418 €</b>	200 393 €	0 €

Les dépenses (articles 2031, 2033, 2118, 2128, 2312, 2313, 2315, 21534, 21538) sont financées par le FCTVA (10222), les subventions (1341,1342, 1321, 1322, 1323,1328, 13251 ,1313) l'autofinancement et l'emprunt (1641),

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 5 et 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu les délibérations 2016-04-4523, 2016-04-524,2016-04-526 ,2017-07-781,2017-04-885, 2017-04-886, 2017-11-965 du 12/04/2018, n° 2018-12-1135 du 18/12/2018, 2019-04-1195 du 12 avril 2019et n° 2020-07-90 du 28/07/2020, approuvant la modification ou création des autorisations de programme,

Vu la délibération 2021-04-64 approuvant le budget primitif pour 2021,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de modifier et / ou de créer les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets selon les tableaux ci-dessus.

-d'arrêter le montant des CP des AP des années 2021 et suivantes conformément aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

- 25 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

M Patrick Marty demande si les 2 terrains complémentaires de Chapelitou sont abandonnés ?

M le Maire répond que non, c'est à l'étude, mais pas prévus sur l'année 2021.

M Patrick Marty ajoute qu'avec le projet du bord du canal, ils pourront apporter un peu de financement à la commune, à condition de laisser aux associations la possibilité de fonctionner.

M le Maire explique que dans l'OAP du canal, contrairement à la première OAP envisagée, elle a été modifiée de façon à ce que la partie terrains de sport ne soit pas sur la tranche 1 mais sur la tranche 2 afin d'avoir le temps de terminer le complexe sportif de Chapelitou. Il rajoute que le cercle est en très mauvais état et qu'à terme, le foot et le rugby vont le quitter d'autant plus qu'il va devenir un des bâtiments principaux de la restauration scolaire, de la chaufferie... On attend l'étude de faisabilité pour présenter un projet global qu'il faudra déposer, via un dossier d'intention, avant la fin de l'année, pour bénéficier au maximum du plan de relance gouvernemental.

M Patrick Marty dit qu'ils auraient souhaité être associés même s'ils ne sont pas décisionnaires.

M le Maire dit que dès que l'étude de faisabilité sera faite, les commissions concernées seront réunies.

M Matthieu Barron fait remarquer qu'il y a une ligne « construction complexe sportif » sur 2021.

M le Maire dit qu'il est urgent de réaliser un parking de stationnement devant le nouveau complexe de Chapélitou et de clôturer rapidement l'ensemble de ces installations qui sont en bon état pour éviter que les gens du voyage ne s'y installent car les « gros » cailloux et les fossés ne sont pas suffisants.

M Patrick Marty dit qu'il a accepté, pendant de très nombreuses années, d'accueillir 15 à 20 caravanes côté tennis en leur fournissant l'eau, les poubelles mais lorsqu'ils ont envahi le terrain principal, on leur a dit qu'on ne les accueillerait plus car ils ne respectaient pas les règles malgré l'intervention des gendarmes.

M Geoffrey Sapin précise que les communes de plus de 5000 habitants sont dans l'obligation d'avoir une aire d'accueil et demande si c'est prévu ?

M le Maire répond que dans ce cas-là, la compétence relève de la CCGSTG (projet en cours à Montech et à venir sur Verdun sur Garonne)

---

### **Délibération n°2021-04-66 : Subvention de fonctionnement au C.C.A.S**

---

Sur proposition de M.BARRON, Vice-président de la commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de voter une subvention pour le fonctionnement du C.C.A.S. d'un montant de 370 000 € pour l'exercice 2021.
- Dit que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget primitif de la commune.

- 25 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Mme Marie-Line Planchais demande si des aides sont prévues par le gouvernement pour l'augmentation des dépenses notamment au niveau des écoles ?

Mme Catherine Scarabello répond qu'en ce qui concerne l'augmentation des dépenses dues à la crise sanitaire, rien n'est prévu.

M le Maire ajoute que courant mars - avril, on a reçu un versement pour les masques, les gels... et qu'il semblerait qu'un autre versement soit prévu en 2021.

M Matthieu Barron dit qu'effectivement ces dépenses obligatoires pèsent sur le budget.

M Geoffrey Sapin confirme en expliquant que l'augmentation du personnel pour répondre à la crise sanitaire a un impact financier sur la commune.

M Patrick Marty dit que dans ce cas de crise, les collectivités sont les dernières servies et les grandes entreprises, les premières servies. Il faut donc prévoir ces dépenses au budget car les communes sont les premières pour aider les concitoyens dans un contexte où il ne faut pas augmenter les impôts alors qu'on augmente l'électricité, l'eau....

M Geoffrey Sapin rappelle ses propos du bulletin municipal. Face à l'ampleur de la crise que l'on ne connaît pas, il y a un vrai travail à faire pour recenser les difficultés du COVID. Avoir des élus de proximité qui apporte de l'aide est un plus. Il propose de faire une consultation sur ces difficultés à travers le bulletin municipal ou autre média, via un questionnaire ou autre. En effet, la commune est la seule à protéger ces personnes.

M Patrick Marty dit que l'on va s'apercevoir que des milliards peuvent sortir de n'importe où dans tous les pays grâce au fonctionnement de la planche à billets. Selon lui, l'avantage que la crise soit mondiale permettra à nos petits enfants de ne pas avoir à rembourser la dette.

M. le Maire rajoute que si seule la France faisait fonctionner la planche à billet, la situation serait catastrophique.

---

**Délibération n°2021-04-67: Budget Primitif 2021 des Budgets annexes  
« Construction de 12 logements à Luché », « Ensemble immobilier balat biel »**

---

Monsieur le Maire donne la parole à M. Matthieu BARRON, Vice-président de la commission des Finances pour la présentation du budget primitif 2021 des budgets annexes.

M. BARRON donne lecture des différentes propositions inscrites en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le Budget Primitif 2021 des budgets annexes dont il vient de lui être donné lecture :

**1. Budget annexe « Construction de 12 logements à Luché »**

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Recettes : 91 728 €	66 253.86 €
Dépenses : 91 728 €	66 253.86 €

**2. Budget annexe « Ensemble immobilier balat biel »**

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Recettes : 103 530 €	62 095 €
Dépenses : 103 530 €	62 095 €

- 25 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite poser une question.  
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.  
La séance est levée à 21h30.